LES ATELIERS DE L'Espérance

CALENDRIER DES VACANCES 2024

ADP 1 – 2 – 3 – 4

(ateliers de Développement personnel)

	Dès le	Reprise le
NOËL / NOUVEL AN	23.12.2023	08.01.2024
RELÂCHES	10.02.2024	19.02.2024
PÂQUES	29.03.2024	08.04.2024
PONT DE L'ASCENSION	09.05.2024	13.05.2024
PENTECÔTE	18.05.2024	21.05.2024
ÉTÉ	20.07.2024	12.08.2024
FÊTE ANNUELLE	**Dimanche 1er septembre 2024**	
JEÛNE FÉDÉRAL	14.09.2024	17.09.2024
AUTOMNE	12.10.2024	21.10.2024
NOËL / NOUVEL AN	21.12.2024	06.01.2025

Nous remercions les familles de se conformer à ce calendrier.

Nous rappelons que :

- tous les congés de plus de 3 jours en dehors de ceux indiqués ci-dessus doivent faire l'objet d'une demande écrite au directeur général par poste ou par courriel à admin@esperance.ch
- les congés jusqu'à 3 jours sont à traiter avec la directrice de l'accompagnement socio-professionnel

Des congés en dehors des périodes prévues sont :

- des prestations en moins pour les travailleurs
- des perturbations pour les ateliers
- la non atteinte des objectifs des journées de présence et des conséquences financières pour l'Institution

Etoy, juin 2023//DIR/mhs

La direction générale

Source : vacances scolaires vaudoises établies par le Département de l'enseignement et de la formation professionnelle

LES ATELIERS DE L'Espérance

CALENDRIER DES VACANCES 2024

Secteur centres de jour

Basse-cour – Couleurs – Mosaïque – Noisettes – Terre bleue – Relations sociales – Espace relais - Velours

Secteur ateliers à vocation socialisante

Blanchisserie – Bois de feu – CFO – Couleurs café – Multiservices bois et fer – Polyvalents 1-2-3 – Poterie – Tissage – Urbain

	Dès le	Reprise le
NOËL / NOUVEL AN	23.12.2023	08.01.2024
PÂQUES	29.03.2024	08.04.2024
PONT DE L'ASCENSION	09.05.2024	13.05.2024
PENTECÔTE	18.05.2024	21.05.2024
ÉTÉ	20.07.2024	12.08.2024
FÊTE ANNUELLE	**Dimanche 1er septembre 2024**	
JEÛNE FÉDÉRAL	14.09.2024	17.09.2024
AUTOMNE	12.10.2024	21.10.2024
NOËL / NOUVEL AN	21.12.2024	06.01.2025

Nous remercions les familles de se conformer à ce calendrier.

Nous rappelons que :

- tous les congés de plus de 3 jours en dehors de ceux indiqués ci-dessus doivent faire l'objet d'une demande écrite au directeur général par poste ou par courriel à admin@esperance.ch
- les congés jusqu'à 3 jours sont à traiter avec la directrice de l'accompagnement socio-professionnel

Des congés en dehors des périodes prévues sont :

- des prestations en moins pour les travailleurs
- des perturbations pour les ateliers
- la non atteinte des objectifs des journées de présence et des conséquences financières pour l'Institution

Etoy, juin 2023//DIR/mhs

La direction générale

Source : vacances scolaires vaudoises établies par le Département de l'enseignement et de la formation professionnelle